

PROCÈS-VERBAL N° 51

Réunion du groupe de réflexion sur le renouvellement des flottes

7 février 2023 – 10 h

 Vidéoconférence Zoom

Introduction. Nature de la réunion

Le groupe de réflexion sur le renouvellement des flottes du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CC RUP) s'est réuni à huis clos, par vidéoconférence, via la plateforme *Zoom*, avec une interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, à 10 heures (heure locale des Açores), le sept février deux mille vingt-trois.

1. Mot de bienvenue du président du Comité exécutif

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias* et président du Comité exécutif) a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes (voir liste des participants) à cette réunion du groupe de réflexion, a souligné son importance pour l'avenir des flottes de pêche des régions ultrapériphériques (RUP) et a rappelé que l'un des principaux problèmes auxquels sont confrontées ces flottes est leur vieillissement. M. David Pavón a ensuite donné la parole à la stagiaire en politique de la pêche du secrétariat du CC RUP, pour que celle-ci fasse une présentation sur le thème du groupe de réflexion.

2. Recensement et typologie des flottes existantes dans chacune des RUP :

a) Présentation du Secrétariat

La stagiaire s'est présentée, indiquant qu'elle était diplômée en études européennes et relations internationales et qu'elle effectuait un stage au secrétariat du CC RUP depuis décembre deux mille vingt-deux. Elle a commencé sa présentation sur le recensement et la typologie des flottes existantes dans chaque RUP en soulignant qu'elle présenterait des données techniques relatives aux flottes sur la base de l'étude nommée « Aperçu de l'état de la collecte de données et des avis scientifiques dans les RUP de l'Union européenne (UE) » – Commission européenne (CE) de 2021, et des données de 2022 fournies par les gouvernements portugais, espagnols et français.

La résolution du Parlement européen (PE) sur la *situation de la pêche artisanale dans l'UE et les perspectives* admet qu'il y a une prédominance de ce type de pêche dans les RUP et le secrétariat a jugé

important d'en citer quelques points, notamment :

- *« Les défaillances de systèmes/équipements sont la deuxième cause d'accidents/incidents en mer ;*
- *L'actuelle définition de la pêche artisanale figurant dans le règlement du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) exclut certains types d'embarcations, comme ceux qui utilisent certains engins de pêche traditionnels, et c'est pour cette raison qu'ils rencontrent des difficultés à obtenir un financement de l'UE ;*
- *Les ressources qui visent à soutenir les embarcations dans le cadre du FEAMPA sont limitées, la pêche artisanale est le segment le moins soutenu et cette flotte est généralement caractérisée par des segments vieillissants dotés d'une technologie inadéquate, d'où la nécessité d'un fort soutien financier public pour sa modernisation et son développement ;*
- *En 2019, 64,9 % des embarcations de la flotte de pêche de l'UE avaient au moins 25 ans et l'âge moyen de l'ensemble de la flotte était de 29,9 ans, atteignant l'âge de 32,5 ans pour la pêche artisanale. Cette flotte clairement âgée ne garantit pas les meilleures conditions de sécurité et d'opérabilité, ce qui accroît les risques et rend les opérations plus coûteuses ;*
- *La nécessité de renouveler et de moderniser la flotte de pêche artisanale a pour objectif d'améliorer la sécurité et les conditions de vie à bord, d'améliorer l'efficacité énergétique et de rendre le segment plus respectueux de l'environnement. Il convient de résoudre les situations dans lesquelles les embarcations sont devenues obsolètes, augmentant les coûts d'exploitation, d'entretien et de reclassement. Cette situation compromet par ailleurs les conditions de sécurité garanties pendant les opérations. En incluant l'espace réservé aux installations et au confort de l'équipage, les critères de jauge brute pour mesurer la capacité de pêche peuvent nuire à la modernisation des embarcations et à l'amélioration des conditions de travail. Il convient de trouver un équilibre entre les besoins des travailleurs et la nécessité de veiller à ce que la capacité de pêche de la flotte de l'UE n'augmente pas. »*

Les données techniques des flottes de chaque RUP ont ensuite été présentées. En commençant par Saint-Martin, où il a été difficile d'obtenir des données sur les embarcations opérant dans la région. Toutefois, un effort a été fait par la Collectivité de Saint-Martin pour créer un institut de statistiques afin de combler les lacunes en matière d'informations.

En Guadeloupe, en raison de la pollution par le chlordécone, les pêcheurs ont été contraints de pêcher loin des côtes, ce qui a renforcé la nécessité de renouveler la flotte avec des embarcations plus modernes, de façon à améliorer la sécurité des pêcheurs. La flotte en Guadeloupe est majoritairement composée d'embarcations de moins de 10 mètres de long, 64 % de la flotte opère à moins de 12 milles des côtes, tandis que 23 % opère au-delà de 12 milles. Le nombre d'embarcations a augmenté entre 2018 et 2022 et, lors de cette dernière année, l'âge moyen des embarcations était de 20 ans.

En Martinique, la pollution par le chlordécone a également posé des problèmes, obligeant les pêcheurs à s'éloigner de la côte. La flotte martiniquaise était composée principalement d'embarcations de moins de 12 mètres, 65 % de la flotte opérait à moins de 12 milles de la côte, 20 % à plus de 12 milles, tandis que le reste de la flotte se déplaçait entre les deux régions. Le nombre d'embarcations a augmenté entre 2019 et 2022 et, cette dernière année, leur âge moyen était de 25 ans.

En Guyane, la flotte se divise en deux segments principaux : les embarcations de moins de 12 mètres et les embarcations de plus de 20 mètres, le premier segment étant constitué de la flotte artisanale qui opère dans les zones côtières et le second de chalutiers commerciaux pour la pêche de crevettes. Les embarcations de moins de 12 mètres prédominent et le nombre d'embarcations a diminué entre 2018 et 2022, mais leur âge moyen a augmenté. Selon les données du gouvernement français, la puissance moyenne des embarcations de moins de 12 mètres est de 56 kW et celle des embarcations de 20/24 mètres est de 318 kW.

Aux Açores, la flotte artisanale prédomine et est en grande partie composée d'embarcations de moins de 9 mètres, opérant dans une zone limitée et utilisant principalement des engins de pêche traditionnels. Le nombre d'embarcations a augmenté entre 2018 et 2022 et, lors de cette dernière année, leur âge moyen était de 32 ans. Selon les données du gouvernement portugais, la puissance totale et le tonnage brut des embarcations de moins de 12 mètres sont respectivement de 28 361 kW et 2254, et ceux des embarcations de plus de 12 mètres sont de 23 321 kW et 6987.

À Madère, la flotte est majoritairement composée d'embarcations de moins de 12 mètres et l'utilisation de plusieurs engins de pêche est autorisée pour chacun d'entre eux (ils sont polyvalents). Le secteur de la pêche est essentiellement artisanal et la flotte de Madère est la plus ancienne de toutes les RUP. Entre 2018 et 2022, le nombre d'embarcations a augmenté et, lors de cette dernière année, leur âge moyen était de 43 ans. Selon les données du gouvernement portugais, la puissance totale des embarcations et leur tonnage brut, en tenant compte des classes de longueur, sont les suivants : 3 687 kW et 437 pour les embarcations de moins de 12 mètres ; 11 349 kW et 3191 pour les embarcations de 12 mètres ou plus ; et 777 kW et 136 pour les senneurs.

La flotte des îles Canaries est principalement composée de petits embarcations artisanaux, la plupart d'entre eux mesurant moins de 10 mètres de long. La polyvalence est l'une des principales

caractéristiques de la flotte. Le nombre d'embarcations a augmenté entre 2018 et 2022, ainsi que leur âge moyen, qui est de 32 ans.

À Mayotte, les prises associées au secteur informel sont importantes, mais il est difficile de collecter des données à ce sujet. 74 % des embarcations opèrent dans la limite des 12 milles de la côte, 21 % pêchent au large (au-delà de la limite des 12 milles) et 4 % opèrent à la fois sur la côte et au large. La majorité des embarcations ont une taille inférieure ou égale à 10 mètres et sont tous polyvalents. La flotte est divisée en deux segments : le premier est composé d'embarcations artisanales de moins de 10 mètres et le second d'embarcations industriels de plus de 24 mètres. Le nombre d'embarcations entre 2019 et 2022 a diminué et leur âge moyen a augmenté. Il était de 21 ans en 2022.

À La Réunion, la flotte est divisée en deux segments : les embarcations artisanales de 12 mètres ou moins et les embarcations industrielles de plus de 12 mètres. 79 % des embarcations opèrent dans la limite des 12 milles, 19 % opèrent en dehors de la limite des 12 milles (au large), et, 2 % opèrent à la fois dans les zones côtières et au large. Le nombre d'embarcations a diminué entre 2019 et 2022 et l'âge moyen des embarcations a augmenté. Il était de 21 ans en 2022.

Les aides des États aux RUP déterminées par le FEAMPA (total de 315 millions d'euros) et le montant que chaque État membre a affecté à ses RUP ont été présentés.

L'article 17 du FEAMPA sur la première acquisition d'un bateau de pêche a été mentionné, en indiquant que la démonstration de l'existence d'un équilibre avec les possibilités de pêche disponibles, pour un segment donné, est le principal facteur de la difficulté à renouveler les flottes des RUP.

b) Débat entre les membres

M. David Pavón a remercié le secrétariat pour sa présentation et a souligné son importance pour faire connaître la situation de la flotte dans chaque RUP. Il a ensuite laissé la place à un débat entre les membres pour que ceux-ci partagent la situation de leur région.

Madame la Secrétaire générale a demandé si M. Jean-Michel Cotrebil (*Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins – CRPMEM – de Martinique*) pouvait suivre la réunion, pour sa première participation aux réunions du CC RUP. M. Léonard Raghnauth (*Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins – CRPMEM – de Guyane*) a indiqué que la connexion Internet de M. Jean-Michel Cotrebil n'était pas très bonne, mais qu'il était important que les RUP françaises soient représentées.

M. David Pavón a déclaré que la situation de la flotte à Madère était ce qui l'avait le plus surpris. Lorsqu'il a visité l'archipel, il a remarqué que l'âge moyen des embarcations était très élevé et que c'était probablement le cas dans certaines RUP françaises. Il a ajouté que le renouvellement de la flotte était un facteur crucial pour ne pas compromettre la compétitivité et la sécurité des pêcheurs.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que le secrétariat avait préparé la présentation en compilant des données techniques d'une étude faite par la CE et les données officielles fournies par les gouvernements portugais, espagnols et français. Elle a souligné l'importance pour chaque représentant des RUP de rapporter si les données présentées sont conformes à la réalité.

M. David Pavón a confirmé que les données officielles présentées relatives aux îles Canaries sont proches de la réalité. Il a souligné qu'il fallait garder à l'esprit que les chiffres et les statistiques changent d'une année à l'autre et a demandé à Mme Marta Garcia (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias* – observatrice) de partager les données concernant la région.

Mme Marta Garcia a indiqué que 1989 était l'année durant laquelle il y avait eu le plus d'embarcations construits aux Canaries et que 70 % des embarcations de la flotte avaient été construits avant les années 1990, de sorte que leur âge moyen est d'environ 32 ans. Elle a indiqué qu'au cours des dernières années, il n'y a eu que quatre nouvelles embarcations par an et que 80 % de la flotte est constituée d'embarcations en bois qui doivent être rénovés. Elle a pointé le manque d'études mises à jour sur l'aspect social de la pêche aux Canaries.

M. Pedro Capela (*Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores*) a déclaré que dans la présentation faite, le secrétariat a recensé les données des embarcations jusqu'à 24 mètres aux Açores. Mais il a précisé qu'il y a des embarcations plus grandes qui pratiquent la pêche artisanale. Il s'est demandé s'il y avait une raison pour que les données concernant les embarcations de plus de 24 mètres n'aient pas été présentées, étant donné que certains d'entre eux sont vieillissants et ont besoin d'être rénovés.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que le secrétariat avait demandé le même type d'informations aux gouvernements des trois États membres (caractéristiques techniques de la flotte par classe de longueur), et que chacun a envoyé les informations d'une manière différente. Il est donc important que les membres présents analysent et comparent les informations présentées avec la réalité de leur région, et qu'ils soumettent leur analyse au secrétariat, afin que celui-ci puisse comprendre si les informations transmises à la CE sont correctes. Madame la Secrétaire générale a demandé à M. Pedro Capela s'il existait aux Açores d'autres d'embarcations d'une longueur supérieure à 24 mètres, autres que les thoniers, et celui-ci a répondu qu'il y en avait au moins un.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores* et vice-président du Comité exécutif) a soulevé une question qui avait déjà été débattue dans le cadre du CC RUP, à savoir la définition de la pêche artisanale. Il a indiqué que tant que la CE n'aura pas clairement défini cet aspect, des problèmes continueraient à se poser concernant le renouvellement des flottes. Il a exposé le cas des thoniers, qui sont considérés comme des embarcations de pêche industrielle s'ils mesurent plus de 24 mètres de long, alors qu'aux Açores, ils sont considérés comme des embarcations de pêche artisanale, compte tenu des engins

de pêche utilisés. Par rapport aux autres RUP, les Açores disposent d'une flotte en meilleur état, bien que le vieillissement de certains segments commence à se faire sentir, en raison du manque d'aides au renouvellement.

M. David Pavón a approuvé les déclarations faites et précisé que lorsque l'on parle de renouvellement de la flotte, toutes les embarcations sont concernées, indépendamment du segment.

M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*) a souligné l'importance des interventions de M. Pedro Capela et M. Gualberto Rita, car, indépendamment de la longueur hors tout, ce qui est crucial pour définir la pêche artisanale, c'est la méthode de pêche utilisée à bord. Il a indiqué que le fait qu'il n'existe pas de données statistiques pour le segment de plus de 24 mètres pourrait fausser des données importantes pour l'identification des besoins de renouvellement de la flotte. Il a souligné l'importance de défendre la pêche artisanale dans toutes les RUP, en raison de ses avantages tels que les impacts réduits sur l'écosystème, la moindre consommation d'énergie et une plus grande proximité avec les communautés. Il a évoqué la question du renouvellement des générations dans le secteur de la pêche et le fait qu'il y ait une pénurie évidente de ressources humaines pour travailler dans le secteur, ce qui ne peut être combattu que s'il y a de bonnes conditions de travail à bord, en particulier en matière de sécurité, de confort et d'habitabilité.

M. João Delgado a indiqué qu'il s'était rendu récemment à Madère et a mentionné que la flotte du sabre noir (*Aphanopus carbo*) est composée d'embarcations très rudimentaires, et qu'elle a besoin d'être renouvelée en raison de la distance qu'elle parcourt à partir de la côte et des méthodes manuelles qui sont encore utilisées. Il a expliqué que la compréhension des caractéristiques des armateurs est une question importante concernant le renouvellement des flottes, en parlant du cas particulier de la flotte de pêche du sabre noir. Il a déclaré que ce serait une erreur d'appeler à une fusion des sociétés de pêche pour construire de grandes embarcations, car les armateurs de Madère n'ont pas la vocation de constituer de plus grandes sociétés de pêche, ce qui peut rendre non viables les processus de renouvellement, compte tenu des aides qui peuvent être fournies. Il a mentionné qu'il existait des embarcations présentant des faiblesses structurelles évidentes, qui ne peuvent pas être rénovés, mais seulement remplacés par de nouvelles embarcations. Il a ajouté qu'il était nécessaire de comprendre les besoins élémentaires de la flotte de chaque région pour l'améliorer, avec toutefois une certaine retenue concernant les investissements, car s'ils sont trop importants, les armateurs pourraient ne pas être en mesure d'en supporter le coût en termes de capitaux propres.

Mme Lisandra Sousa (*CoopescaMadeira*) a approuvé les déclarations de M. João Delgado et a confirmé qu'à Madère il y avait un sérieux problème concernant la flotte de pêche au sabre noir. Les embarcations sont très vieilles et n'ont pas été rénovés depuis plus de quarante ans. Cette flotte est composée de 23 embarcations et d'environ 240 pêcheurs de plus en plus vieux, parce qu'il n'y a pas de soutien ni d'incitations pour attirer les jeunes dans le secteur. L'âge moyen des pêcheurs et des armateurs

est également élevé, il n'y a pas de renouvellement des générations et les conditions dans lesquelles les travailleurs opèrent sont précaires, ce qui met en danger l'avenir d'un produit régional (le sabre noir) et le secteur de la pêche lui-même. Elle a indiqué qu'elle avait rencontré des ingénieurs des chantiers navals, qui lui ont présenté le projet d'un bateau qui pourrait opérer dans la pêche au sabre noir. Mais les armateurs ne sont pas disposés à constituer des sociétés.

M. David Pavón a remercié Mme Lisandra Sousa pour son intervention et a déclaré à nouveau que l'état de la flotte de Madère l'avait surpris et que l'on s'attendait à ce que le secteur n'attire pas de nouveaux travailleurs, car personne ne veut travailler dans de pareilles conditions.

M. João Delgado a fait valoir qu'avec de meilleures embarcations, il était possible de garantir une meilleure qualité du poisson, un facteur qui permettrait d'améliorer les revenus.

Madame la Secrétaire générale a encouragé les représentants de la Guyane et de la Martinique à évoquer les besoins des régions françaises, car celles-ci ont de grandes difficultés dans la collecte des données et, par conséquent, dans le renouvellement des flottes. Elle a souligné que le fait qu'il n'y ait pas d'infrastructure de soutien à la pêche relève de la responsabilité de l'État membre.

M. Gualberto Rita a déclaré que la rénovation des embarcations peut être considérée comme une augmentation de l'effort de pêche et a mentionné que ce lien ne devrait pas être fait, car, par exemple, l'augmentation de la puissance des moteurs signifie que si la situation en mer se complique, les pêcheurs peuvent rejoindre la côte plus rapidement.

M. David Pavón a approuvé ces déclarations.

Madame la Secrétaire générale a cité la résolution susmentionnée du Parlement *européen sur la situation de la pêche artisanale dans l'UE et les perspectives*, et a indiqué que le Parlement européen s'était clairement prononcé en faveur du renouvellement de la flotte, à condition que cela n'entraîne pas une augmentation de l'effort de pêche.

M. David Pavón a indiqué que la résolution du Parlement européen susmentionnée était très intéressante et qu'il s'étonnait que le Parlement européen connaisse bien la réalité des RUP en matière de pêche artisanale.

M. Léonard Ragnauth a indiqué que la biodiversité marine de la France rend le pays autosuffisant. Il a ajouté qu'à Mayotte et en Guyane, la pêche illégale était très répandue et a déclaré que l'amélioration de la flotte des RUP apportera plus de sécurité pour les travailleurs, une meilleure qualité du poisson à vendre et une meilleure gestion des ressources, ce qui ne signifie pas nécessairement un plus grand effort de pêche. En qualité de représentant du *CRPMEM* de Guyane, il a exprimé son souhait que le CC RUP se rende en Guyane en 2024, afin qu'il puisse observer la réalité et les problèmes de la région concernant le secteur de la pêche. Il a expliqué que les travailleurs pêchent avec des embarcations qui ont plus de 20 ans et qui ne sont pas équivalents aux 20 ans des embarcations européens. Il a ajouté qu'il

souhaitait que l'Europe s'intéresse et soutienne les RUP françaises et qu'il espérait que cette question soit débattue lors de la prochaine assemblée générale (AG) du CC RUP.

M. David Pavón a remercié M. Léonard Ragnauth pour son intervention et a déclaré qu'il était important que les membres fassent connaître la situation de leur région.

M. Gabriel Mato (membre du Parlement européen) a indiqué que le Parlement européen suivait de près la situation du secteur de la pêche dans les RUP et était conscient de la nécessité et des avantages du renouvellement des flottes, notamment de meilleures conditions de travail, des embarcations plus durables, une plus grande sécurité, une meilleure qualité du poisson et l'amélioration de l'attractivité du secteur de la pêche pour les jeunes. Il a exprimé sa disponibilité et son soutien et a remercié Madame la secrétaire générale pour l'organisation de la réunion.

M. David Pavón a approuvé M. Gabriel Mato et a déclaré que le point clé concernant le renouvellement de la flotte était la façon dont ils calculaient l'équilibre de la flotte.

M. Jean-Michel Cotrebil a déclaré que les embarcations de la Martinique avaient plus de 20 ans et que leur renouvellement rendrait le secteur plus attractif pour les jeunes, car ces dernières années, la région a perdu environ 700 pêcheurs. Il a ajouté qu'au niveau local, ils tentaient d'offrir de meilleures conditions aux pêcheurs et d'assurer leur avenir, mais que l'Europe ne suivait pas ce processus. Il a indiqué qu'en Martinique, la pêche était sélective, avec des dispositifs de concentration de poissons (DCP) et qu'il existait des contraintes telles que les sargasses (*Sargassum sp*), qui sont des algues marines. Il a expliqué que la Martinique est un département français, mais qu'elle ne se sent pas représentée. La région entend respecter les règles européennes et françaises et il est important que celles-ci respectent les particularités locales. Il a ajouté qu'il avait l'intention d'être présent aux prochaines réunions du CC RUP.

M. David Pavón a remercié M. Jean-Michel Cotrebil pour son intervention, en déclarant qu'il était pertinent de partager des informations sur la réalité de la Martinique et que le CC RUP ferait de son mieux pour les faire parvenir à l'État membre et à la CE.

Mme Anaïs Mourtada (*Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins*) a déclaré que pour les RUP françaises, le renouvellement de la flotte était un sujet prioritaire et qu'elles se sentaient peu soutenues par la Commission européenne. Elle a ajouté qu'il existait des obstacles au renouvellement de la flotte, notamment la preuve de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche et la connaissance de l'état des stocks, car il n'y a pas suffisamment de données pour démontrer cet équilibre à la Commission européenne. Elle a expliqué qu'au niveau national, des programmes scientifiques sont réalisés pour améliorer la collecte des données et que l'*IFREMER* est mobilisé sur cette question, mais qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir. C'est pourquoi elle a déclaré qu'il y avait une grande attente de la part de l'État membre à l'égard du CC RUP, pour faire passer ce message au niveau européen, au moyen d'avis.

Madame la Secrétaire générale a rappelé que le CC RUP adressait des recommandations à la fois à la Commission européenne et aux États membres et que la CE avait déclaré que la question susmentionnée relevait de la compétence des États. Elle a proposé qu'une recommandation soit adressée à la Commission européenne, proposant la modification de certaines règles européennes, et qu'une recommandation soit également adressée aux États membres, proposant qu'ils contribuent à l'adéquation de ces règles.

Madame Anaïs Mourtada a déclaré partager le même avis que Madame la Secrétaire générale, déclarant qu'il faudrait rédiger deux recommandations, l'une adressé aux États membres, pour leur rappeler la nécessité de disposer de moyens humains et financiers pour réaliser des études scientifiques afin d'obtenir des données, et l'autre adressé à la Commission européenne, pour rappeler l'engagement qu'elle a pris lors de l'adoption du FEAMPA pour les RUP.

Madame la Secrétaire générale a invité les membres de chaque région à réfléchir à ce qu'ils souhaitent transmettre à la Commission européenne et aux États membres, de façon à créer un ensemble de points de vue solides et concrets, permettant au secrétariat de rédiger des recommandations.

3. Connaissances scientifiques sur l'état des stocks dans les RUP

a) Présentation du Secrétariat

Une présentation des connaissances scientifiques sur l'état des stocks dans les RUP a été faite par le secrétariat sur la base du *Rapport 19-19 du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP)*, intitulé *Régions ultrapériphériques (RUP)*, rédigé par le Centre commun de recherche (CCR), avec des données de 2017.

Concernant Saint-Martin, il n'y a pas de données disponibles sur les débarquements qui permettraient de réaliser une analyse fiable. Toutefois, les quelques informations disponibles indiquent qu'environ 90 tonnes de poissons marins ont été débarquées en 2017.

En Guadeloupe, en 2017, les débarquements totaux ont été estimés à environ 3 000 tonnes, pour des revenus d'environ 26,7 millions d'euros et 53 espèces recensées. Seules 5 de ces espèces ont fait l'objet d'une évaluation des stocks.

En Martinique, les débarquements totaux ont été estimés à 756 tonnes, pour des revenus de 8,5 millions d'euros et 60 espèces recensées. Seules 5 de ces espèces ont fait l'objet d'une évaluation des stocks.

En Guyane, les débarquements totaux ont été estimés à environ 4 000 tonnes, pour des revenus de 11,6 millions d'euros et 41 espèces recensées. Seules 2 de ces espèces ont fait l'objet d'une évaluation des stocks.

Aux Açores, les débarquements totaux ont été estimés à 10 000 tonnes, pour des revenus de 39,3

millions d'euros et 123 espèces recensées. Seules 33 de ces espèces ont fait l'objet d'une évaluation des stocks.

À Madère, les débarquements totaux ont été estimés à 4,9 milliers de tonnes, pour des revenus de 14,9 millions d'euros et 97 espèces recensées. Seules 9 de ces espèces ont fait l'objet d'une évaluation des stocks.

Aux Canaries, les débarquements totaux ont été estimés à 14 500 tonnes, pour des revenus de 32,6 millions d'euros et plus 350 espèces recensées. Seules 6 de ces espèces ont fait l'objet d'une évaluation des stocks.

À Mayotte, les débarquements totaux ont été estimés à environ 1 000 tonnes, pour des revenus de 5,6 millions d'euros et 44 espèces recensées. Seules 4 de ces espèces ont fait l'objet d'une évaluation des stocks.

À La Réunion, les débarquements totaux ont été estimés à 2 500 tonnes, pour des revenus de 20,3 millions d'euros et 76 espèces recensées. Seules 16 de ces espèces ont fait l'objet d'une évaluation des stocks.

M. David Pavón a remercié le secrétariat pour la présentation faite et a déclaré que l'un des paramètres permettant de déterminer l'équilibre de la flotte était l'état des stocks et a expliqué que lorsque le CC RUP s'est rendu à Mayotte, il avait été constaté qu'il s'agissait de l'un des principaux problèmes de la région. Il a demandé s'il y avait des commentaires ou des observations à formuler.

b) Débat entre les membres

Mme Isabel Carvalhais (membre du Parlement européen) a demandé, étant donné que les données de la présentation précédente datent de 2017, s'il existait des études en cours qui fourniraient des données plus récentes. La stagiaire du CC RUP a répondu que le secrétariat avait essayé de trouver des données plus récentes, de manière à faire une comparaison, mais qu'elle n'avait pas pu trouver de données récentes pour toutes les RUP.

M. David Pavón a indiqué qu'il était souvent compliqué de compiler les données de toutes les RUP, car certaines régions disposent d'études plus élaborées que d'autres.

Madame la Secrétaire générale a indiqué qu'il était difficile de trouver ce type de travaux sur les RUP et que le rapport utilisé dans la présentation était le seul complet et systématique qui leur soit consacré. Elle a ajouté que le problème interne des RUP, notamment des RUP françaises, était justement la collecte des données.

M. Léonard Raghnaith a déclaré que le système imposé par l'Europe pour le renouvellement de la flotte était complexe et constitué de nombreuses conditions. Les RUP doivent soumettre un rapport de

capacité (preuve de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche) et dans les RUP françaises, il n'y a pas d'études (en raison du manque d'initiative de l'État membre) à inclure dans le rapport, de sorte qu'il n'y a pas de droit au renouvellement des flottes. Il a demandé que l'État membre s'engage à réaliser les études nécessaires au renouvellement des flottes.

Madame la Secrétaire générale a interrogé M. Léonard Ragnauth sur les espèces autorisées que les pays tiers pêchent dans les eaux guyanaises et a indiqué que le secrétariat du CC RUP rencontrait des difficultés à accéder aux accords que l'UE a conclus avec des pays tiers pour pêcher dans les RUP. Elle a demandé aux membres qui ont accès aux accords de pêche de les envoyer au secrétariat.

M. Léonard Ragnauth a répondu que des embarcations vénézuéliennes pêchent du poisson de très bonne qualité dans les eaux guyanaises et que des pays voisins tels que le Brésil et le Surinam pêchent également dans les eaux de la région. Il a indiqué que des travaux ont déjà été entamés avec la CE dans le but d'inscrire ces pays sur la « liste noire », mais que la France n'a pas encore fait le travail nécessaire pour que cela se concrétise.

M. David Pavón a remercié les participants pour leurs interventions, a souligné le problème du manque de données biologiques et a suggéré de demander un découplage entre la nécessité d'obtenir des données et le renouvellement de la flotte, au moins pour les régions françaises, car elles rencontrent plus de difficultés dans ce domaine.

M. Delgado a souligné la pertinence de la question posée par Madame la Secrétaire générale, car si l'UE autorise des pays tiers à pêcher dans certaines régions, elle doit avoir une certaine connaissance de la disponibilité des stocks dans chaque région. Mais il a mentionné que ces pêches sont effectuées par de grands embarcations et dans des eaux plus éloignées de la côte, de sorte que les zones côtières, où les embarcations traditionnelles opèrent, peuvent ne pas avoir le même niveau de connaissance en matière de stocks existants. Il a ajouté que les méthodes de collecte de données devraient être modifiées dans les régions où l'ignorance en ce qui concerne les stocks est presque totale. Il a suggéré que, pendant une période relativement courte, toutes les données possibles soient collectées, par observation directe sur le terrain, en collaboration avec les communautés et les organisations représentant le secteur dans chaque région, afin que l'on puisse comprendre l'état des stocks existant et faire des projections mathématiques en tenant compte de cette collecte de données. En effet, les régions ultrapériphériques les moins protégées ne peuvent pas se permettre d'attendre des recherches approfondies et longues pour obtenir des données et ensuite renouveler les flottes.

M. David Pavón a approuvé ces déclarations.

Mme Carvalhais a souligné l'importance des questions abordées, dans la mesure où elles permettent de révéler les spécificités de chaque RUP. Les différentes réalités et besoins ne peuvent être ignorés. Le Parlement européen est de plus en plus sensible aux questions environnementales et il est

important de comprendre que le discours sur le renouvellement de la flotte n'est pas nécessairement lié à une augmentation de l'effort de pêche et à la dégradation de l'environnement. Elle a ajouté que les arguments à présenter à la Commission européenne et aux États membres devaient être rigoureusement préparés.

M. David Pavón a approuvé l'intervention de Mme Isabel Carvalhais, en soulignant que dans les communications du CC RUP à l'UE, celui-ci précise que la puissance des embarcations n'est pas corrélée à l'effort de pêche.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que le secrétariat disposait déjà de suffisamment d'éléments pour rédiger les deux recommandations.

M. David Pavón a indiqué que dans les recommandations à rédiger, le CC RUP devrait se concentrer sur les aides financières, sur la manière d'effectuer la collecte de données et sur la modification des critères qui démontrent l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche.

Autres sujets

M. David Pavón a remercié tous les participants pour leur présence et, l'ordre du jour étant épuisé, il a levé la séance.

Conclusions/Recommandations

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités.